

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Perrex (Ain) étant assemblé en session ordinaire dans la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VIGHETTI Jean-Jacques, maire, assisté de Madame Isabelle BUIRET, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : le 8 décembre 2022

Étaient présents : Mmes et MM. AMEIL Marc - ANELARD Maryannick - DEGLETAGNE PICARD Béatrice - FARGEOT Julien - GEINDREAU Stève - JACOBBERGER Christophe - JEAN Denis - MARECHAL Christine - MAZUIR Marie-Laure - RENOUD Clément.

Le quorum étant réuni pour délibérer valablement, le conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient excusés : BOUCHARD Sabrina - MON MATHEY Estelle - MONTANGERAND Jean-Michel

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code d'administration communale, à la désignation d'un secrétaire de séance parmi les membres du conseil : M. Marc AMEIL accepte la fonction.

Ordre du jour modifié après que le conseil municipal a validé l'ajout de la rubrique n°9 à l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 17 novembre 2022
2. Débat d'orientation budgétaire
3. Délibération relative aux tarifs de location des salles municipales
4. Délibération relative à l'opération de recensement prévue en début d'année 2023
5. Délibération relative au règlement du cimetière
6. Information concernant l'aide au transport allouée par la communauté de communes
7. Examen de la demande adressée par l'association CVRC
8. Information concernant l'utilisation des parkings aux horaires du thé dansant
9. Délibération visant à valider l'inscription d'un produit comptable exceptionnel
10. Compte rendu des commissions réunies depuis le dernier conseil municipal,
11. Permis de construire et déclarations préalables,
12. Questions diverses

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 17 novembre 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Débat d'orientation budgétaire

Objet : En vue d'établir en début d'année l'esquisse du budget primitif pour l'exercice 2023, il est procédé à un tour de table. Le conseil municipal retiendra parmi les propositions avancées ce qui lui semble le plus urgent et le plus judicieux.

Décision : En priorité, la municipalité aménagera la voirie dans le centre du village. Ce projet correspond à un engagement global d'environ 50 k€ pour les travaux de voirie et pour les aménagements PMR. Sont également pris en compte l'étude pour des travaux de réfection et d'amélioration des toitures des bâtiments communaux (mairie et salles communales). L'organisation et l'entretien du cimetière seront désormais organisés année après année, de manière à répartir dans le temps les opérations indispensables. Dans la zone artisanale, il convient d'achever les voies d'accès aux établissements qui y ont été installés. La réalisation de cette tranche de travaux a été reportée mais elle incombe à la commune, qui la mettra en œuvre progressivement. Enfin est rappelé le projet d'aménagement de l'étage du presbytère et l'extension du local du torréfacteur. Une étude est en cours pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Sur la base de ces propositions, des devis seront établis ou actualisés. Les travaux jugés prioritaires seront lancés et la dépense correspondante figurera dans l'esquisse du budget pour l'année 2023.

3- Délibération relative aux tarifs de location des salles municipales

Objet : Compte tenu de l'augmentation des prix à la consommation, il est nécessaire de réviser les tarifs appliqués à la location des salles ou espaces communaux.

Décision : Considérant que les tarifs pratiqués à ce jour ont été fixés au 1^{er} avril 2019, il est décidé d'augmenter et d'appliquer les tarifs suivants, à savoir :

1-pour les résidents : 125 € la salle 2, 195 € pour la salle 3, 265 € pour les deux salles ; 70 € pour la cuisine et 60 € pour la chambre froide ; 60 € pour la cour intérieure et 60 € pour la cour de la bibliothèque ;

2- pour les extérieurs : 175 € pour la salle 2, 265 € pour la salle 3, 380 € pour les deux salles ; 100 € pour la cuisine et 80 € pour la chambre froide ; 60 € pour la cour intérieure et 60 € pour la cour de la bibliothèque.

Le montant de la caution reste fixé à 700 € et le tarif de location des tables et chaises demeure inchangé.

4- Délibération relative à l'opération de recensement prévue en début d'année 2023

Objet : Une opération de recensement de la population est programmée sur l'étendue de la commune entre le 19 janvier et le 18 février 2023. Il est proposé au conseil municipal de confier la mission à deux agents recenseurs et de définir les conditions d'indemnisation.

Décision : Messieurs Gérard Dubois et Michel Boyer sont désignés. Ils recevront, pour effectuer cette mission, une indemnité de 1350 € brut et un forfait de 100€ pour leurs déplacements.

5- Délibération relative au règlement du cimetière

Objet : Lors de la précédente réunion du conseil municipal, il a été décidé de présenter la rédaction définitive du règlement. Les conseillers municipaux ont été destinataires de la dernière version du texte. Il leur est proposé de la valider en séance

Décision : Le règlement du cimetière est adopté à l'unanimité

6 - Information concernant l'aide au transport allouée par la communauté de communes

L'aide allouée par la communauté de communes en vue de faciliter les déplacements des personnes qui peuvent y prétendre est reconduite en 2023.

Cette aide de 90€ est versée annuellement aux personnes âgées isolées d'au moins 70 ans, non imposables, ne disposant d'aucun véhicule, malades ou handicapées.

7 – Examen de la demande adressée par l'association CVRC

Objet : L'association CVRC a sollicité l'autorisation de construire, sur le terrain qu'elle occupe au lieu dit Bois de Perrex, un dispositif permettant d'installer des sanitaires.

Décision : Il est convenu que le conseil d'administration serait convié par le maire pour examiner les tenants et aboutissants d'une semblable demande. Au préalable, il sera rappelé qu'en la circonstance, le conseil municipal devra statuer en équité.

8 - Information concernant l'utilisation des parkings aux horaires du thé dansant

Les participants aux réunions organisées le mardi après-midi dans le cadre des « thés dansants » peuvent garer leurs véhicules sur les parkings avoisinants à l'exclusion du parking aménagé sur la cour de la bibliothèque. Il est, en effet, indispensable de permettre, en fin de journée, aux parents d'élèves de venir chercher leurs enfants en toute sécurité.

9 - Délibération visant à valider l'inscription d'un produit comptable exceptionnel

Objet : A la suite d'un accident de la circulation survenu récemment sur le territoire de la commune, une bouche d'incendie doit être remplacée. Le garant du conducteur accidenté a réparé le préjudice subi par la commune en versant le montant du devis remis en mairie.

Le conseil municipal est invité à valider cette transaction de manière à ce qu'elle soit inscrite sous la rubrique « produit exceptionnel »

Décision : A l'unanimité, le conseil municipal valide la transaction.

10 - Informations échangées au cours des commissions communales et inter-communales réunies depuis le 20 octobre 2022

10-1 Christine Marechal a participé à l'AG de la CVRC le samedi 10 décembre 2022 et témoigne du dynamisme de l'association.

10-2 La gendarmerie est intervenue le 13 décembre 2022 dans la salle communale pour présenter et analyser les mécanismes des VIF (violences intra familiales).

10-3 Le maire rappelle que des commissaires enquêteurs se tiendront, entre le 13 janvier et le 13 février 2023, à la disposition des habitants pour répondre à toutes questions relatives à la mise en place du nouveau PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).

11 - Permis de construire ou déclarations préalables

Les élus prennent connaissance des permis et déclarations de travaux déposés en mairie depuis la dernière réunion :

M. BILOTTET Kevin et Mme MAXIMILIEN Laura : PC pour maison individuelle,
Mme DEGLETAGNE Nadine : DP pour construction piscine

12 - Questions diverses.

12-1 Lors de la conférence des maires, parmi les sujets qui ont donné lieu à débat, il convient de mentionner la demande de subvention déposée par la *Banque alimentaire*. Il est rappelé à ce sujet que l'intercommunalité bénéficie de l'intervention efficace de Canton'aide et de la Croix rouge.

12-2 Les travaux de nettoyage des fossés est en cours. Toutefois la « rigoleuse » est momentanément indisponible. La commune veillera à caler les interventions des techniciens communaux à la configuration des espaces entretenus.

12-3 Dans le cadre de l'opération Brioches de l'ADAPEI, Perrex a produit un excédent de 1170 euros et 47 centimes pour deux cents brioches placées.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h15.

Il rappelle que les vœux du maire à la commune auront lieu le vendredi 6 janvier à 18h 30 et fixe le prochain conseil municipal au jeudi 19 janvier à 20h00.